

Régime de pensions du Canada (n° 2)

Il s'agit pour le moment d'une combinaison de la sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada. Chaque personne de 65 ans et plus a droit à la sécurité de la vieillesse. Si c'est moi qui décidais, la pension serait bientôt versée aux personnes de 60 ans. Mais j'estime que le Régime devrait être élargi d'un certain nombre de façons afin de répondre aux besoins qui, dans le cas de tant de gens, n'ont pas été satisfaits par les régimes privés. C'est pourquoi lorsque j'ai tout à l'heure fait allusion au maximum des gains annuels ouvrant droit à la pension et au fait que les pensions représentent 25 p. 100 du revenu moyen, j'ai suggéré que les pensions payées en vertu du Régime de pensions du Canada représentent 50 p. 100 du revenu moyen, ou peut-être même davantage. Le ministre pourrait répondre qu'il faudrait pour cela un taux plus élevé de cotisation que 1.8. Je conviendrais d'un taux plus élevé.

L'une des difficultés qui se présentent, c'est qu'il y a des gens qui cotisent à des régimes privés et que, si l'on exige une cotisation d'un taux trop élevé, il ne leur restera plus assez pour vivre. Mais l'on pourrait certainement trouver certains moyens d'intégrer les régimes privés et le Régime de pensions du Canada. L'on pourrait certainement trouver un moyen permettant à des gens qui travaillent à un emploi où il n'existe aucun régime de retraite de payer le double de ce 1.8 p. 100 et d'avoir la perspective d'une meilleure pension de retraite à la fin de leur vie active.

Il est juste de dire que la société s'orientera dans cette voie. Il a fallu plusieurs décennies pour faire admettre l'idée que les pensions sont un droit social. Les gens voudront que ce droit soit mieux assuré à l'avenir, ce qu'ils n'obtiendront pas des régimes privés. Ils l'obtiendront du régime public, d'une meilleure loi sur la sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions amélioré. Je ne m'attends pas à trouver ces améliorations considérables dans le bill que, nous l'espérons, le ministre présentera à la fin de l'année. Mais je demande en fait au ministre qu'il charge ses fonctionnaires de trouver le moyen d'étendre le Régime de pensions à de nombreux domaines et surtout qu'il assure la protection beaucoup plus large que tous réclament. De nombreux Canadiens participent à des régimes privés qui ne sont pas satisfaisants ou ne comptent que sur la pension de vieillesse et les prestations du Régime de pensions.

● (2120)

On n'émettait guère de telles propositions lors de l'établissement du Régime de pensions qui n'en était qu'au stade expérimental. Il ne fallait pas se montrer trop exigeant. L'expérience s'est révélée un succès. C'est encore le meilleur moyen de compléter la sécurité de la vieillesse et d'assurer des pensions convenables aux Canadiens. Je soutiens qu'il faut maintenant en élargir considérablement les principes et les applications.

Comme je l'ai dit au début, monsieur l'Orateur, nous appuyons le bill. Il prévoit l'indexation des prestations du Régime de pensions du Canada en fonction de l'augmentation du coût de la vie et une hausse des gains servant de

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

base aux cotisations, ce qui signifie des pensions plus élevées à la fin du compte. Nous attendons avec impatience cet autre bill que le ministre doit présenter prochainement.

J'espère en outre que le ministre mettra ses gens à contribution pour faire du Régime de pensions du Canada un régime qui met les hommes et les femmes sur un pied d'égalité absolue. J'espère aussi que le ministre fera en sorte que le Régime de pensions du Canada règle le problème des pensions appropriées pour toute la population du pays, étant donné que bien des régimes privés sont insuffisants. Nous nous réjouissons des progrès accomplis dans le domaine des pensions et de la sécurité sociale depuis 40 à 50 ans et nous comptons qu'il y en aura davantage au cours des prochaines années.

M. B. Keith Penner (Thunder Bay): Monsieur l'Orateur, je me fais un plaisir de me joindre à mes collègues, les députés de Hillsborough (M. Macquarrie) et de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui ont avec tant d'éloquence fait l'éloge de cette mesure législative. Il s'agit d'une mesure importante et certainement louable.

Le bill C-224, loi modifiant le Régime de pensions du Canada, est une mesure si facilement acceptable et si populaire que tout débat prolongé sur le fonds serait vraiment inutile. Mes observations sur ces modifications au Régime de pensions du Canada seront donc brèves comme il convient.

La hausse vertigineuse de l'indice des prix à la consommation que nous avons connue ces derniers mois a préoccupé vivement tous les députés et le gouvernement. Nous nous sommes tous inquiétés de l'inflation en raison des contraintes budgétaires qu'ont dû subir tous les Canadiens, sans oublier les effets souvent graves de dévaluation des épargnes. Dans toute économie inflationniste, on ne saurait laisser à leur sort les personnes à revenu fixe, surtout si l'on songe aux personnes que l'inflation jette dans une situation financière désespérée.

Le bill C-224 est un des nombreux remèdes apportés par le gouvernement actuel dans sa détermination de remédier à l'inflation en rétablissant le pouvoir d'achat de ceux qui subissent les répercussions défavorables de la hausse du coût de la vie. Ces modifications au Régime de pensions du Canada vont porter à un niveau plus convenable les prestations payables entre 1967 et 1973 et permettre d'indexer ces prestations sur l'indice du prix à la consommation et la hausse des revenus des salariés canadiens.

Ces modifications au Régime de pensions du Canada sont un nouvel exemple des lois sociales progressives du gouvernement libéral actuel...

M. Nielsen: Hem!

M. Penner: ... et sont conformes à la tradition libérale de tracer la voie dans des programmes sociaux de nature à aider tous les Canadiens, sans distinction.

Des voix: Bravo!

M. Crouse: Hem!